

PERSONNELS ADMINISTRATIFS :
RESTONS VIGILANTS

La **CGT Pénitentiaire** attire l'attention des personnels administratifs sur la situation actuelle générée par l'épidémie du coronavirus.

La loi mise en œuvre récemment introduit la possibilité d'une remise en cause des congés annuels et de la possibilité d'une remise en cause de la durée légale du temps de travail. **La CGT Pénitentiaire** en appelle aux personnels administratifs à rester très vigilants sur la défense de leurs droits.

La CGT Pénitentiaire réaffirme que les droits des personnels administratifs ne doivent pas être remis en cause. Ils ne sont en rien responsables de cette situation.

La CGT Pénitentiaire réaffirme la récupération des congés annuels posés sur la période de confinement et de les gérer selon leurs choix.

Nous nous opposerons à toute remise en cause du temps de travail actuel.

Nous exigeons le versement intégral de nos salaires avec les primes comprises quelle que soit la durée de confinement.

Revenons aussi sur les heures supplémentaires. La situation met les personnels administratifs en difficulté sur les horaires pratiqués. Les personnels qui exercent dans des établissements en présentiel effectuent des heures supplémentaires au-delà des dispositions prévues dans les chartes de temps (+12 heures). Ainsi, il y a un écrêtage effectué par l'administration de manière autoritaire. Les agents perdent leurs heures supplémentaires alors qu'ils participent à la bonne conduite de l'administration dans une période jamais rencontrée précédemment. Il est inadmissible que cette administration profite de cette situation pour ne pas reconnaître les heures supplémentaires des agents.

La CGT Pénitentiaire exige que durant cette période de confinement, toutes les heures supplémentaires au-delà des 12 heures doivent être rémunérées.

Montreuil, le 15 avril 2020.